

Les aides ou services cités sont susceptibles de changer ou d'évoluer. Nous vous recommandons de vous assurer de leur actualité sur <https://www.agefiph.fr>

Thématique : Politique d'emploi

Handicap et agroalimentaire, c'est possible !

LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP EST UN ENJEU MAJEUR POUR L'ACTIVITÉ AGROALIMENTAIRE. AUSSI BIEN POUR CONSERVER SES COMPÉTENCES QUE POUR ATTIRER DE NOUVEAUX SALARIÉS.

L'association régionale des industries alimentaires de la région Centre-Val de Loire (ARIAC) veut initier une véritable stratégie « handicap » auprès de ses entreprises adhérentes*, et plus généralement auprès des 220 entreprises régionales de l'agroalimentaire assujetties à l'OETH, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (à partir de 20 salariés). « Cette action est parfaitement cohérente avec le travail que nous souhaitons mener sur l'attractivité de l'industrie agroalimentaire », confie Manuel Machado, président de l'Ariac et directeur de l'entreprise Antartic (spécialisée dans la production et l'embouteillage de boissons non alcoolisées).



Pour mieux appréhender le contexte, un diagnostic financé par l'Agefiph a été réalisé. Une table ronde organisée le 23 juin 2016 a permis d'en dévoiler les principaux résultats. Ainsi, en 2013, les entreprises de plus de 20 salariés adhérentes à l'ARIAC employaient 353 travailleurs handicapés ce qui représente un taux d'emploi de 5,57%, un taux supérieur à la moyenne nationale et très proche du taux légal de 6 %. Mais, l'étude est allée au-delà en travaillant également sur les attentes des entreprises.

Ces éléments ont nourri les réflexions de l'ARIAC et de l'Agefiph qui ont concrétisé leur partenariat dans un « Pacte régional pour une intégration du Handicap dans les Industries Alimentaires ».

A ce jour, huit entreprises adhérentes à l'ARIAC ont signé une charte d'engagement visant à améliorer l'intégration et le maintien des travailleurs handicapés autour des 5 grands axes suivants :

Informier : formation et sensibilisation des managers et équipes de travail

Recruter : analyse de poste; identification des sources et des acteurs de recrutement...

Accompagner : améliorer l'intégration ; le tutorat...

Maintenir/reclasser : Identification des profils à risques ; démarche de prévention des risques professionnels ;

Partenariat : Renforcement des relations avec les acteurs du secteur ; recourir aux entreprises adaptées...

« Cette action est emblématique. On parle beaucoup de l'emploi des personnes en situation de handicap, mais sans l'implication des entreprises, on ne peut rien faire », souligne Christelle Péan, déléguée régionale de l'Agefiph.

Pour en savoir plus sur l'ARIAC : <http://www.aria-centre.org/>

* L'ARIAC compte 150 adhérents dont 100 entreprises agroalimentaires

Lien internet de l'article :

<http://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Fil-d-actu/Handicap-et-agroalimentaire-c-est-possible>